

ENQUETE PUBLIQUE - 26 Mars au 30 avril 2021 -

- PROJET "MACKNEXT" A PLOBSHEIM (67) -

Modalités de participation à l'enquête publique et banque de données pour vous opposer au projet



QUI PEUT PARTICIPER ?

Tout le monde peut participer, même si vous n'habitez pas les communes touchées directement par le projet. Incitez vos amis et connaissances à le faire en leur transmettant ce document. Il faut être nombreux pour peser !

L'enquête est conduite par une commissaire enquêteur désignée par le tribunal administratif. Celle-ci tient plusieurs permanences ouvertes au public. Le public peut faire part de ses observations par voie postale, sur les registres en mairie de Plobsheim, où via une adresse électronique. C'est cette dernière option que nous vous proposons ici (1). À l'issue de l'enquête publique, l'ensemble des contributions sera analysé par la commissaire enquêteur, qui remettra son rapport et ses conclusions motivées à l'Eurométropole de Strasbourg.

QU'EST CE QUE JE RISQUE EN PARTICIPANT ?

Vous ne risquez RIEN !!!!

Ni prison, ni passage en garde à vue, ni surveillance téléphonique ou par drone (quoique vu les temps qui courent...), juste une éventuelle reconnaissance de Dame Nature et de la Planète pour avoir contribué à retarder (peut-être) un peu une artificialisation supplémentaire de terres naturelles au profit du béton !

COMMENT CA SE PASSE ?

Vous avez la possibilité de prendre connaissance du dossier d'enquête publique et de l'ensemble des détails du projet, et de vous construire un avis et des argumentaires pour poser vos observations :

- En version numérique ici : <https://www.strasbourg.eu/declaration-du-projet-macknext-a-plobsheim>

- En version papier, en mairie de Plobsheim et au Centre administratif de la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg, aux horaires d'ouverture des services.

C'EST UNE DÉMARCHE À LAQUELLE JE NE SUIS PAS HABITUÉ(E)

POUR FAIRE AU PLUS SIMPLE QUE DOIS JE FAIRE ?

Voilà la démarche à suivre :

- 1) Jusqu'au 30 avril vous pouvez consigner en ligne, via un formulaire, vos observations et propositions en indiquant obligatoirement votre nom et prénom ainsi que votre adresse mail et en validant vos observations. C'est au bas de cette page :

<https://www.strasbourg.eu/declaration-du-projet-macknext-a-plobsheim>

- 2) C'est là que ça se corse ;-). Vous voilà face à une page blanche sur laquelle il va falloir poser vos observations. Grand moment de solitude ... vous allez devoir prendre en main l'avenir de plusieurs hectares de terres agricoles et naturelles. Vous devenez acteur du devenir d'un petit bout de votre planète...

- 3) **2 possibilités s'offrent à vous :**

a. **Vous êtes à l'aise, vous "savez faire"** : Rédigez vos propos avec conviction et détermination. Soyez vous même. Toujours courtois. Jamais injurieux. C'est un acte citoyen. Prenez le à cœur. Décrivez la problématique que vous voulez exposer en posant des questions ou en étant affirmatif. Vous pouvez aborder un ou plusieurs points. Le cas échéant vous pouvez mettre les références du dossier, du texte, de l'article, du règlement etc. quand il en existe et qu'ils sont en rapport avec la question posée (référez vous à la page d'accueil de l'enquête publique en parcourant les fichier et dossiers mis à votre disposition pour tout comprendre).

b. **Vous ne savez guère comment vous y prendre.** Parcourez dans ce cas la banque d'arguments que nous mettons à votre disposition ci-dessous. Choisissez 2 ou 3 thèmes **en ne réalisant surtout pas de copié-collé des arguments (invalidation de votre contribution si elle est multiple)** mais en reformulant de manière personnalisée les arguments choisis, comme déjà indiqué dans la paragraphe précédent.

POUR FINIR :

Mettre une phrase finale qui inclut une formulation du type :

"... **c'est pourquoi madame l'enquêtrice je vous demande de porter un avis défavorable à ce projet**"

Signer de votre prénom et nom. Indiquer votre adresse n'est pas obligatoire.

BANQUE ARGUMENTAIRE POUR VOUS EXPRIMER

A) OBSERVATIONS SPECIFIQUES AU PROJET MACKNEXT : Arguments tirés du document de la *Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe = institution neutre) qui a analysé le projet et émis des critiques à son endroit* .

Les arguments qui suivent doivent être reformulés pour être exprimés. Ils sont tirés directement du rapport de la MRAe), n'en faites donc pas un copié-collé strict.

- Les enjeux environnementaux identifiés de ce projet concerne la consommation d'espace naturels et agricoles, les habitats, la biodiversité, les continuités écologiques. Le projet affecte notamment un site concerné par un corridor écologique inscrit au Schéma Régionale de Cohérence Ecologique (SRCE) retranscrite en trame verte et bleu du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) => **statut à défendre !**

- Le projet vise à permettre l'implantation de bâtiments dans une «zone écologique ou paysagère sensible à préserver » ainsi qu'en zone naturelle et agricole du PLUi => **le statut de cette zone est à défendre**

- Si une dimension économique est entendable, elle ne l'est pas quand elle affecte une zone à préserver comme celle concernée. Le choix du site retenu n'est pas acceptable sur le plan environnemental. Il existe dans l'Eurométropole un environnement alternatif de sites urbains où des solutions existent pour l'accueil de telles activités. Le *Parc d'innovation de Strasbourg à Illkirch-Graffenstaden* en est un. D'autres existent probablement. => **Argument à faire entendre**

- D'autres sites ont-ils été répertoriés ? N'y a-t'il pas des friches urbaines à utiliser prioritairement ? => **Question à poser !**

- Les demandes de mise en compatibilité par le porteur du projet du SCOTERS* et du PLUi avec les règles du STRADDET** ne sont pas acceptables. Elle affecterait la préservation des zones naturelles et humides, des couloirs écologiques. Elle s'oppose à la modération de la consommation foncière, à la préservation des couronnes agricoles autour des zones urbaines. Elle induirait aussi une augmentation du trafic de véhicule dans la zone incompatible avec le développement des mobilités durables. => **Affirmation à poser !** - *SCOTERS = *Schéma de cohérence territoriale Région Strasbourg* - **STRADDET = *Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire*

- Il est impératif aujourd'hui de réduire la fragmentation des habitats, de permettre le déplacement des espèces, de préserver les services rendus par les espaces naturels, de favoriser un aménagement durable du territoire. Il s'agit des grands enjeux écologiques introduits par la loi Grenelle II en juillet 2010, et traduite dans les SCoT. En mars 2014, la loi ALUR a renforcé le rôle intégrateur des SCoT pour rendre plus explicites les objectifs et intérêt de la trame verte et bleue (TVB). Cessons de reculer et de contourner les avancées qui se font au profit du vivant et de la nature ! => **Affirmation à poser !**

- Le site de Plobsheim est riche en milieux naturels et agricoles. Nous ne voulons pas de ce projet destructeur. Le classement actuel du site est fondé et cohérent avec ses fonctionnalités environnementales => **Affirmation à poser !**

- **Insuffisance du dossier concernant les espèces protégées vous pouvez évoquer un ou plusieurs des points suivants :** **1)** De nombreuses espèce protégées demeurent sur le site dont au moins 6 espèces de chauves souris et 18 espèces d'oiseaux. Nous nous opposons à leur disparition **2)** Les mesures visant à répertorier la totalité des la faune et de la flore du site ont elles été réalisées ? Il semble que non, selon l'avis de l'Autorité environnementale **3)** L'étude des modalités de contournement des zones d'habitat des espèces présentes a-t'elle été réalisée ? Manifestement Non ! **4)** Le nécessaire n'a manifestement pas été fait pour ne pas impacter les espèces protégées. Des mesures insuffisantes sont signalées par la MRAe pour la gestion des populations de chauves souris lors des travaux. Les gîtes potentiels ne sont pas localisés. Les arbres à abattre ne sont pas identifiés ! Aucune mesure n'est envisagée pour la gestion de la lumière artificielle générée par le projet eu égard aux chauves souris et à la faune de manière plus générale **6)** L'étude des populations d'oiseaux selon leur statut d'espèces protégées et/ou de vulnérabilité est insuffisante.

=> **Observations à poser et/ou à questionner !**

- **Insuffisance du dossier sur concernant la biodiversité et les continuités écologiques vous pouvez évoquer un ou plusieurs des points suivants :** **1)** Le site actuel est inclus dans l'ancien lit majeur du Rhin de Village neuf à Strasbourg. Il abrite des espèces très caractéristiques de cette zone du Rhin supérieur. Le lit historique du Rhin et les habitats associés jouent un rôle essentiel de corridor pour les échanges de population **2)** Le corridor écologique C134 du ruisseau Muehlgiesen n'est à ce jour pas satisfaisant et à remettre en état selon le STRADDET. Sa remise en état est même préconisée par le STRADDET afin qu'il puisse retrouver ses fonctionnalités de manière satisfaisante. Alors comment concevoir que le réalisation du projet Macknext puisse ne pas dégrader davantage la situation de ce couloir ? Le SCOTERST a lui aussi signifié que ce corridor écologique est à restaurer **3)** Le projet ne démontre pas que la réduction en largeur prévue du corridor de 30m à 15m dans l'ensemble de la zone n'affectera pas la fonction du corridor alors que 30m sont recommandés, soit une largeur 2 X plus grande **4)** L'évaluation environnementale n'aborde pas les éventuels obstacles à la circulation de la faune terrestre dans cette zone. **5)** Les clôtures prévues entre zone naturelle et artificialisée ne doivent absolument pas affecté la circulation terrestre et aérienne, donc la fonction essentielle de ce corridor écologique => **Observations à poser et/ou à questionner !**

- Insuffisance du dossier : Pour les zones humides vous pouvez évoquer le point suivant :

L'analyse des zones potentiellement humides, impératives pour les équilibres naturels, est elle suffisante ? Le rapport de la MRAE affirme que non, en particulier pour la zone la plus au Nord du site ! Les sondages pédologiques ont été insuffisants, aucune zone humide ne semblant identifiée. Il manque une étude plus sérieuse et exhaustive de caractérisation des zones humides et la bonne application du principe d'Évitement => **Observations à poser et/ou à questionner !**

- Insuffisance du dossier : Pour les zones agricoles vous pouvez évoquer le point suivant : Le projet se traduit pas une emprise de 2ha cultivés en agriculture biologique (AB) dans une terre riche. Ils disparaîtront. Ce n'est pas acceptable ! Aucune compensation en contrepartie n'est proposée. (Les compensations dans l'ensemble des projets analysés depuis des décennies sont réellement réalisées avec un taux effectif de seulement 8%). => **Observations à poser et/ou à questionner !**

- Insuffisance du dossier : Pour les Risques vous pouvez évoquer le point suivant : Le projet est situé sur une zone de remontée de nappe phréatique. Or il n'est pas fait mention dans le projet d'une évaluation environnementale satisfaisante à ce sujet. Qu'est-il proposé comme prescription pour une bonne gestion des remontées de nappe ? Par rapport à l'infiltration des eaux de pluies ? Pour isoler la nappe des zones à aménager en plan d'eau ? L'évitement de tous ces problèmes n'est pas assurée ! => **Observations à poser et/ou à questionner !**

- Insuffisance d'une véritable étude de solutions alternatives pour le site. Vous pouvez évoquer les points suivants **1)** Il n'y a pas eu d'étude d'options alternatives au site de Plobsheim. Au regard des enjeux écologiques et environnementaux de ce projet ce constat est inadmissible. D'autres sites dans le même secteur existent peut-être, avec moins d'enjeux environnementaux **2)** Le Parc d'Innovation de Strasbourg à Illkirch Graffenstaden n'est il pas un meilleur choix ? Il semble répondre au projet. Pour quoi ne pas envisager le projet sur ce site plutôt qu'artificialiser de nouvelles terres ? Le parc d'innovation dispose de 50ha déjà anthropisé, ce qui permet d'éviter une nouvelle consommation de terres naturelles et agricoles. Des services communs existent déjà dans le parc d'innovation : services bureautiques et de bouche, dessertes et transports urbains, espaces récréatifs... Ces dispositions permettent notamment de réduire les impacts liés aux mobilités tout en offrant un cadre de qualité **3)** Positionner le projet Macknext dans la Parc d'innovation d'Illkirch permettrait de concilier respect de l'environnement avec les intérêts sociétaux et récréatifs dans une métropole dorénavant écologique et en principe sensible au développement durable aux problématiques environnementaux, climatiques, de mobilité etc ... => **Observations à poser et/ou à questionner !**

- Incompatibilité réglementaire avec le STRADDET Grand Est. Vous pouvez évoquer les

points suivants : **1)** Des continuités écologiques et corridors écologiques sont répertoriés sur le site visé par le projet MACKNEXT. Les préservations des trames vertes et bleues qui s'y rapportent sont impératives dans les projets urbains et d'infrastructures, selon les règles 7 et 8 du STRADDET approuvés par la Région Grand Est et le préfet du Bas Rhin en 2020. Un nouveau PLUi invaliderait le respect de ces règles **2)** La règle 9 du STRADDET pour la préservation des zones humides doit être aussi respectée **3)** Les règles 16 et 17 du STRADDET appellent à la modération de la consommation foncière également inscrite dans le PLUi de l'EMS, en utilisant prioritairement les espaces fonciers urbains à vocations diverses, économiques patrimoniales ... Il faut les appliquer ! => **Observations à poser et/ou à questionner !**

B) OBSERVATIONS GENERALES : IMPACT SUR LE CLIMAT / ENVIRONNEMENT / CADRE DE VIE / ARTIFICIALISATION / POLLUTION => Les arguments de cette partie sont plus généralistes. Ils peuvent être combinés à ceux de la partie A

- Ce projet est une nouvelle attaque portée aux espaces ouverts et naturels du fait de constructions favorisées par le moteur de la spéculation et de prise d'intérêts partisans, sans oublier l'incurie des élus et leur surdité aux cris de colères des manifestants qui défilent depuis des années de plus en plus nombreux pour sauver notre planète.

- Ce projet fera apparaître une nouvelle fois des coupures ou un isolement entre unités naturelles, qui ne sont ni appropriables ni quantifiables en terme de bien être de vie pour les humains. En somme une banalisation supplémentaire des paysages et modes de vie alsaciens.

- Toute activité commerciale, artisanale, industrielle, apporte des émanations carbonées. Il est rappelé les engagements de la France pour diviser par 4 les émissions des gaz à effet de serre en 2050. Le retard pris est déjà considérable. Un projet de ce type induira mécaniquement une augmentation de trafic de véhicules liée à l'activité de la zone. Et sans aucun doute des émanations liées aux activités elles-mêmes implantées sur zone. Il y aura donc bien augmentation des gaz à effet de serre en lien direct avec le projet. Nous sommes en contradiction avec les politiques publiques actuelles pour lesquelles la France est souvent citée comme mauvais élève, voire pénalisée par les instances européennes.

- En France, et bien sûr ici en Alsace, les paysages, dans leur grande diversité, sont historiquement issus de l'activité humaine sur la nature, en particulier à travers l'agriculture, le vignoble et la foresterie. Cette harmonie des paysages, qui varie avec les saisons en fonction des cultures et du cycle des travaux agricoles, doit être préservée en renonçant à ce projet. Un mitage des espaces agricoles par le bâti nuit à cette harmonie favorable au cadre de vie. Ainsi, à sa fonction de production alimentaire, l'agriculture ajoute une fonction d'entretien d'une très large partie du territoire et de maintien d'espace « ouvert ». Les espaces agricoles visés par ce projet doivent de ce fait être préservés.

- Nous avons besoin d'une sécurité alimentaire à long terme fondée sur une production diversifiée. Outre la quantité de nourriture produite à rapprocher le plus possible de nos besoins, il serait bon que nous puissions choisir l'origine de leur approvisionnement, afin de ne pas déstructurer l'agriculture locale et garantir la sécurité sanitaire des produits. Se pose également la question de la protection de notre potentiel de production agricole au regard de l'évolution démographique (locale, nationale, européenne, mondiale). Ainsi, à cause de l'artificialisation croissante et de contraintes de plus en plus fortes (environnementales, coût des énergies fossiles, etc.) pourra-t-on maintenir une production à même de nourrir les populations, en quantité et en qualité ? Notre potentiel productif doit absolument être géré avec la plus grande précaution. L'artificialisation de cette zone n'est pas recevable à ce titre. Elle supprime définitivement 2ha de terres agricoles cultivées en bio sur d'excellentes terres.

- L'agriculture contribue au PIB national à hauteur de 1,8 %, et emploie environ 3 % des actifs. Avec une production agricole évaluée à près de 71,4 milliards d'euros hors subventions en 2011 et environ 20 % de la production de l'UE, la France arrive au premier rang des pays de l'Union européenne, aussi bien pour les productions végétales qu'animales. La France est en outre au 4ème rang mondial pour les exportations agroalimentaires, avec une balance commerciale excédentaire : en 2011, la France a exporté pour 50 milliards d'euros de produits agroalimentaires, produisant un excédent des échanges de près de 12 milliards d'euros, pour une balance globale des échanges de près de 70 milliards de déficit. Ainsi, l'agriculture d'où découle l'agroalimentaire, est un pan primordial de notre économie. L'Alsace et la zone dont il est question ici ne doivent pas déroger à ce rôle primordial.

A ce titre les sols sont une ressource rare, épuisable, quasiment non renouvelable qui devrait imposer le développement d'une politique de gestion à très long terme. Dans le cadre d'une gestion durable du territoire, il convient donc de développer une politique qui assure le maintien de la fonctionnalité des sols et l'avenir du potentiel agronomique. Ce projet d'artificialisation va à l'encontre du bon sens et de l'intelligence collective, il supprimera définitivement 2ha de terres agricoles cultivées en agriculture biologique de surcroît.

- La perte de surface végétale agricole ou naturelle augmente l'effet de serre dans notre environnement. Du bitume, des entreprises, de parking, nous n'en voulons pas.

- Et le paysage ? Sa beauté ? Son calme ? La laideur paysagère des constructions, du béton, font monter le sentiment de mal être, voire de violence et de colère ! Les paysages et la nature ont un impact esthétique et apaisant majeur.

- L'imperméabilisation des sols, du fait de l'artificialisation des terres, a de nombreuses conséquences environnementales. Elle favorise le ruissellement de l'eau au détriment de son infiltration, l'érosion des sols et le risque d'inondation. En outre, il est évident qu'une surface bétonnée ou bitumée accentue et renvoie la chaleur, contrairement aux terres végétalisées que sont les terres agricoles et naturelles. Les terres sont des puits à carbone utiles au climat ! Les sols artificiels des puits à chaleur pénalisants pour ce même climat et les personnes du voisinage.

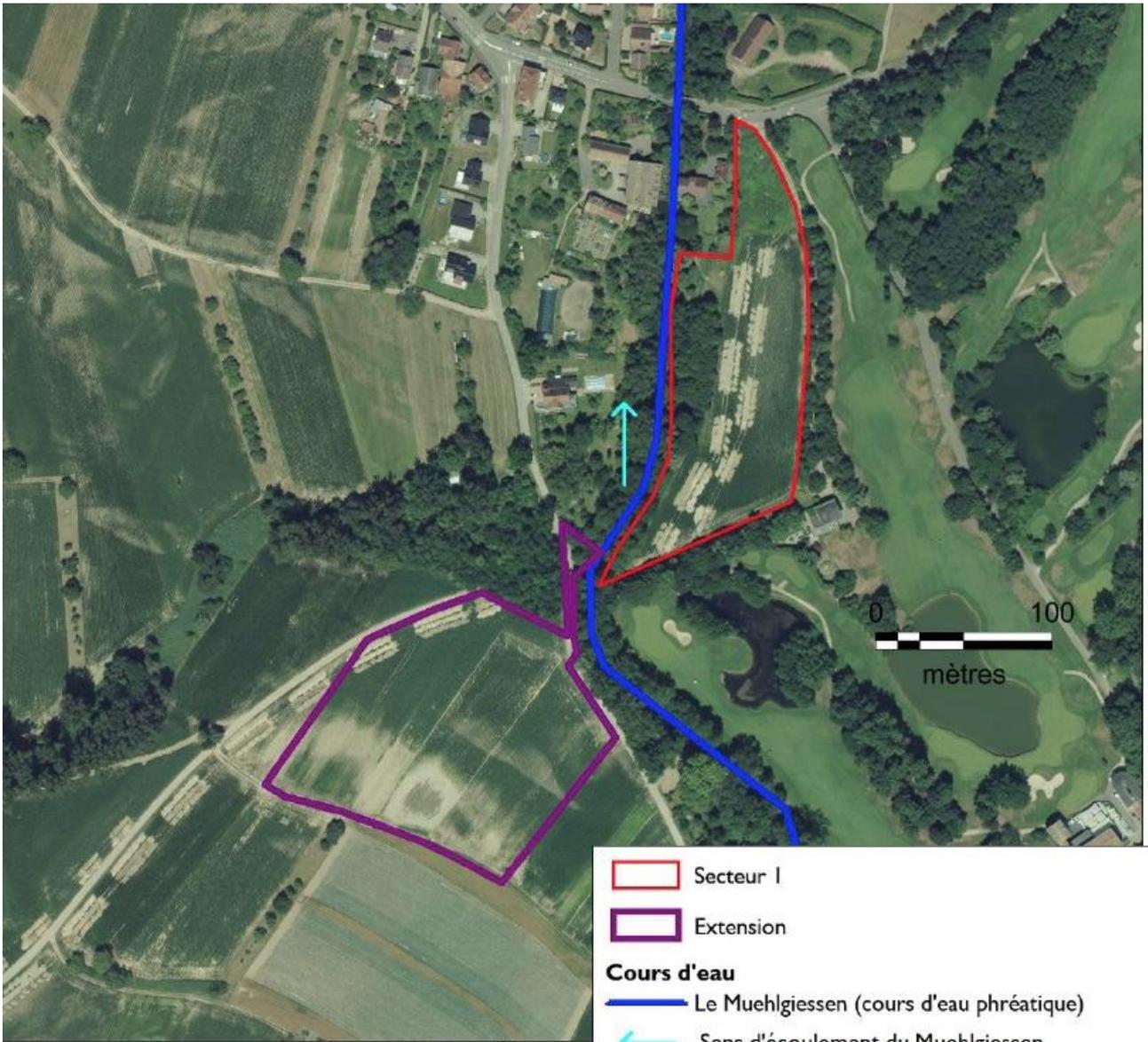
- A-t-on d'ores et déjà la garantie d'une réglementation des activités de la zone, si elle se réalise, pour se prémunir absolument d'une pollution sonores et lumineuses potentielle qui pourrait être liée aux activités découlant de ce projet. Pollutions nuisibles pour le riche faune localisée sur le site ?

- « L'environnement je ne l'entends pas de cette oreille ! ». Un projet de cette nature génère forcément du bruit. Doit-on être contraint à vivre chaque jour davantage dans un environnement où le bruit de la nature, le chant des oiseaux n'existe plus ?

- Les zones de passage et de déplacement pour les animaux se retreignent comme peau de chagrin entraînant la disparition de très nombreuses espèces animales qui peinent notamment à rencontrer leurs congénères pour se reproduire. Les trames vertes et bleues locales seront impactées négativement par ce projet.

- Nos voisins allemands refusent ce projet qui s'inscrit dans l'emprise expansionniste de la famille Mack, propriétaire et gestionnaire du site de loisir Europapark ! Pourquoi l'Alsace est-elle la poubelle de tous les projets destructeurs du vivant, des espaces naturels ? Pourquoi les pollutions et nuisances refoulées ailleurs sont elles admises chez nous ? Amazon, Europavallée, Huawei nous n'en voulons pas !

Le chaudron des alternatives



 Secteur I

 Extension

Cours d'eau

 Le Muehlgiessen (cours d'eau phréatique)

 Sens d'écoulement du Muehlgiessen



Ortho_2015 geoserver - octobre 2019 - FP